

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 26 avril 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



N°126 /2023

**AUTORISATION D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE
PROLONGATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande en date du 31 mars 2023 par laquelle Monsieur LAMPIN Bruno sollicite la pose d'un échafaudage sur le trottoir au droit de la propriété portant le n°8 de la rue du 8 mai 1945 en vue de travaux de rénovation de toiture
- Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route, de prendre des mesures particulières pour faciliter l'exécution des travaux, et prévenir les accidents

ARRETONS

Article 1^{er} :

L'arrêté n°100-2023 est prolongé jusqu'au 31 mai 2023

Article 2 :

Les restrictions contenues dans l'arrêté initial devront respectées,

Article 3 :

La signalisation réglementaire **réflectorisée** sera mise en place et entretenue par le responsable des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation des chantiers.

Article 4 :

Le permissionnaire sera responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution des travaux et devra prendre les précautions nécessaires pour les prévenir.

Tout dépôt de matériaux sur la voie publique est formellement interdit.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Responsable des travaux,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire empêché
L'Adjoint Délégué,

Le Maire
Yves TERLAT
Angèle DURAYAGE